



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE DE LAGES
Séance du 06 mai 2025**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	11
En exercice	9
Nombre de présents	7
Excusés	2
Absent	1

Date de convocation : L'an deux mille vingt-cinq,
02 mai 2025 le six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :
13 mai 2025

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Magali BONNEFOY – Émilie CAZAUX - Florence SORAT – Marc BÉDÉ - Caroline PERETTI –Valérie DUPUY

Excusés : Maritza PERDRIEL, Stéphan POURCET

Procurations : Patrick BOURGEOIS a donné procuration à Fabrice CREPY

Absent : Stéphane-Jean DUPHLOUX

Madame Valérie DUPUY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – DÉLIBÉRATIONS

N° 2025-21 OBJET : Assistance juridique – choix d'un avocat

Monsieur informe le Conseil Municipal d'une requête présentée devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans laquelle un usager assigne la commune de Saint Pierre de Lages et souhaite l'annulation de la déclaration préalable DP 3151224T0022 émise par la commune le 12 décembre 2024.

Monsieur le Maire présente Maître Gilles MAGRINI du cabinet URBI & ORBI, 19 Rue Ninou - 31 000 Toulouse - afin de défendre les intérêts communaux et de représenter la commune devant ce Tribunal.

La dépense sera mandatée sur le budget de fonctionnement article 6227 et sera prise en charge par

l'assurance de la commune dans le cadre de notre assistance juridique.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité :

-Décide de mandater Maître Gilles MAGRINI, Avocat associé afin de défendre les intérêts communaux et de représenter la commune devant le Tribunal administratif dans l'affaire citée ci-dessus.

-Accepte que les frais concernant ce dossier soient mandatés à l'article 6227 de la section de fonctionnement, et charge Monsieur le Maire de régler les honoraires au fur et à mesure de la procédure.

N° 2025-22- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour la mise à la norme de l'alarme PPMS et des plans d'évacuation de l'école

Dans le cadre du projet de travaux de mise à la norme de l'alarme PPMS et des plans d'évacuation de l'école, la commune sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le montant global des travaux est estimé à 1 148,80 € HT soit 1 378,56 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les montants présentés par monsieur le Maire concernant les travaux de mise à la norme de l'alarme PPMS et des plans d'évacuation de l'école.
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Garonne.

N° 2025-23- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat pour l'aménagement d'une cour oasis : pergola et bibliothèque mobile

Dans le cadre du projet de travaux de l'aménagement d'une cour oasis, la commune sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ainsi que de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le montant global des travaux est estimé à 26.418.00 € HT soit 31.701.60 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les montants présentés par monsieur le Maire concernant l'aménagement d'une cour oasis : pergola et bibliothèque mobile.
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Garonne et de l'Etat.

N° 2025-24- OBJET : Demande de subvention auprès du conseil départemental pour l'équipement de la salle polyvalente

Dans le cadre du projet d'équipement de la salle polyvalente, la commune sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le montant global des équipements est estimé à 27 872.83 € HT soit 33 447.40 € TTC.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider les montants présentés par monsieur le Maire concernant les équipements de la salle polyvalente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à constituer un dossier de demande de subvention auprès du département de la Haute-Garonne.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION

- **Résultat du sondage sur les horaires d'extinction de l'éclairage public**

Après une année d'expérience, la mairie a sondé ses administrés concernant l'extinction des lumières. 70 réponses ont été apportées. 41, 4% des exprimés ne souhaitent pas modifier l'horaire, et 58,6 % souhaitent modifier l'horaire de l'extinction. L'extinction sera décalée à 23h00 au plus tard fin mai.

- **Sujets Divers**

- **Formation aux premiers secours (PSC1)**

La municipalité propose à 10 Saint-Pierrins d'être formés aux premiers secours (PSC1) afin d'apprendre les premiers gestes de secours. Le **samedi 24 mai, de 9h00 à 16h30**, un formateur de l'UFOLEP enseignera à intervenir en toute sécurité dans la vie de tous les jours : scolaire, professionnelle, sociale face à diverses situations : accidents, étouffement, brûlures... Cette formation a séduit 9 personnes à ce jour. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 14 mai.

A la suite de la formation, chaque participant obtiendra le Certificat de Compétences de Prévention Secours Civiques de niveau 1. Le coût de la formation est de 55 euros. Une participation d'un montant de 35 euros est prise en charge par la mairie, soit un reste à charge de 20 euros pour le participant.

Cette formation a intéressé des jeunes enfants. Une formation spécifique de 2h00 sera proposée ultérieurement pour une quinzaine de jeunes participants, un mercredi après-midi.

- **Départ à la retraite d'un agent polyvalent**

Un agent de la commune a demandé son départ à la retraite pour le 1^{er} décembre 2025. La commune va rechercher un agent pour son remplacement.

○ **Lotissement communal**

Suite à la délibération de la nouvelle grille tarifaire, 3 options d'achat ont été réalisées auprès de Création Foncière. Dans 15 jours, ces options pourront se transformer en réservation pour aboutir deux mois après en achat.

**La séance est levée le mardi 6 mai 2025 à 21h58.
La date du prochain conseil est fixée au mercredi 4 juin 2025.**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	1 ^{er} Adjoint	
BONNEFOY Magali	2 ^{ème} Adjoint	
POURCET Stephan	Conseiller Municipal	Excusé
BÉDÉ Marc	Conseiller Municipal	
BOURGEOIS Patrick	Conseiller Municipal	Absent, procuration donnée à Fabrice CREPY
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	Absent
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	Excusée
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	